



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 182 - NOVEMBRE 2014

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2014244-0133 - Arrêté portant délégation de signature à : PEAN Jeannine, PORTALIER Anne Marie, PUISSEGUR Anne Marie, CHARLEMEGNY Alban, MAILLOT Marie Josée, SHEHU DISO Addy, DUBOIS ROUGIER Eric, MOSCOU Daniela, LEMIRE Patrick, SANSIER Florent, AGOU Corine, DEMEURE Karine, BOULANOUAR Kamilia, DJEBROUNI Djamel, DEMERY Martine, GRAU Jean François, DARD Frédéric, 1 MARTIN Muriel, PRADEAUX Christophe, REMY Martine, MORASATA Emilia	
Arrêté N °2014244-0134 - Arrêté portant délégation de signature à : BERGOT Yann, SALVADOR Armelle, CONSTANT Frédéric, MONTFORT Jean Luc, DORMIOLA Nadine, BIASCH Myriam, AHIELA Thierry, CROCE Frédéric, ILLOUZ Mélanie, GENOUX Jérôme, MARCHINI Caroline, NAHON Rémi, ROUBAUD Régine, BERTRAND Patrick, MACOINE Marie Line, GABORIEAU Céline, DABIN Claudine, LAGEARD Chantal, SALENGH Géraldine, THOMAS 5 Marie Laure, DIERYCKX Samuel, ARMAND Josèphe, STIEFEL Catherine, DEDIEU Monique, MATTI Cynthia, SALVAN Stéphane, TSEGUE Patrice,	
Arrêté N °2014321-0002 - Arrêté portant délégation de signature à : Sébastien DALL'AGNESE 10	

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

Arrêté N °2014321-0004 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile- de- France en matière d'ordonnancement secondaire. 13	
--	--

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction des services administratifs du SGAR

Arrêté N °2014318-0004 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Philippe LEGUE, directeur interrégional des douanes de Roissy- en- France, en matière d'ordonnancement secondaire 17	
---	--

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté N °2014321-0005 - Arrêté du 17 novembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Anthony ERNEWEIN, chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil 21	
---	--

Service interacadémique examens et concours - Académies de Créteil- Paris- Versailles

Arrêté N °2014174-0005 - ARRETE n °2014-001- ORD portant délégation de la signature du Directeur du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement. 25	
Arrêté N °2014241-0018 - ARRETE n °2014-002 ADM portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) 29	



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014244-0133

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
PEAN Jeannine, PORTALIER Anne Marie,
PUISSEGUR Anne Marie, CHARLEMEGNY
Alban, MAILLOT Marie Josée, SHEHU
DISO Addy, DUBOIS ROUGIER Eric,
MOSCOU Daniela, LEMIRE Patrick,
SANSIER Florent, AGOU Corine,
DEMEURE Karine, BOULANOUAR
Kamilia, DJEBROUNI Djamel, DEMERY
Martine, GRAU Jean François, DARD
Frédéric, MARTIN Muriel, PRADEAUX
Christophe, REMY Martine, MORASATA
Emilia



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
Désignation du service : SIP CHARONNE 20°
Adresse du service: 6 rue Paganini,
75972 PARIS CEDEX 20

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de CHARONNE 20°

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- **Mme PEAN Jeannine**, inspectrice, adjointe au responsable du Service des Impôts des Particuliers de CHARONNE 20 °,
- **Mme PORTALIER Anne Marie**, inspectrice, adjointe au responsable du Service des Impôts des Particuliers de CHARONNE 20 °,
- **Mme PUISSEGUR Anne Marie**, inspectrice, adjointe au responsable du Service des Impôts des Particuliers de CHARONNE 20 °,

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de **60 000 €**, en matière de **contentieux fiscal d'assiette**, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) dans la limite de **60 000 €**, en matière de **gracieux fiscal**, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet

3°) les documents nécessaires à l'**exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;**

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer:

- en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;
- et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M CHARLEMENY Alban	M DUBOIS-ROUGIER ERIC	M LEMIRE Patrick
Mme MAILLOT Marie-Josée	Mme MOSCOU Daniela	M SANSIER Florent
Mme SHEHU-DISO Addy	-	-

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme AGOU Corine	Mme BOULANOUAR Kamilia	Mme DEMERY Martine
Mme DEMEURE Karine	M DJEBROUNI Djamel	M GRAU Jean-François

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités de recouvrement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
DARD Frédéric	B	2000 €
MARTIN Muriel	B	1000 €
PRADEAUX Christophe	B	2000 €
REMY Martine	B	2000 €

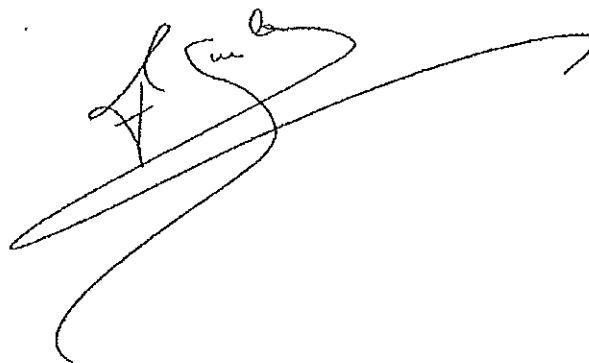
Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
MORASATA Emilia	C	500 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 01/09/2014
Le comptable, responsable de Service des Impôts
des Particuliers de CHARONNE 20°,

François GUIBON





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014244-0134

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
BERGOT Yann, SALVADOR Armelle,
CONSTANT Frédéric, MONTFORT Jean
Luc, DORMIOLA Nadine, BIASCH Myriam,
AHIELA Thierry, CROCE Frédéric, ILLOUZ
Mélanie, GENOUX Jérôme, MARCHINI
Caroline, NAHON Rémi, ROUBAUD Régine,
BERTRAND Patrick, MACOINE Marie Line,
GABORIEAU Céline, DABIN Claudine,
LAGEARD Chantal, SALENGH Géraldine,
THOMAS Marie Laure, DIERYCKX Samuel,
ARMAND Josèphe, STIEFEL Catherine,
DEDIEU Monique, MATTI Cynthia,
SALVAN Stéphane, TSEGUE Patrice,

Arrêté N°2014244-0134 - 18/11/2014



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE PARIS NORD-EST
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
Désignation du service : SIP PERE LACHAISE 20°
Adresse du service: 6 rue Paganini, 75972 PARIS CEDEX 20

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 20° PERE LACHAISE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

M. BERGOT Yann, SALVADOR Armelle, et M.CONSTANT Frédéric, inspecteurs, adjoints au responsable du Service des Impôts des Particuliers de PARIS 20° PERE LACHAISE,

à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

3°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office uniquement pendant l'absence du responsable du SIP;

4°) dans la limite de 60 000 €, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet uniquement pendant l'absence du responsable du SIP;

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BERGOT Yann	SALVADOR Armelle	CONSTANT Frédéric
-------------	------------------	-------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

MONTFORT Jean-Luc	BIASCH Myriam	AHIELA Thierry
DORMIOLA Nadine		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CROCE Frédéric	NAHON Rémi	GABORIEAU Céline
ILLOUZ Mélanie	ROUBAUD Régine	DABIN Claudine
GENOUX Jérôme	BERTRAND Patrick	LAGEARD Chantal
MARCHINI Caroline	MACOINE Marie Line	SALENGH Géraldine

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités de recouvrement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4°) les bordereaux de situation fiscale

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BERGOT Yann	inspecteur	15 000 €
SALVADOR Armelle	inspectrice	15 000 €
CONSTANT Frédéric	Inspecteur	15 000 €
THOMAS Marie Laure	Contrôleur principal	10 000 €
DIERYCKX Samuel	Contrôleur principal	200 €
ARMANT Joseph	Contrôleur	200 €
STIEFEL Catherine	Contrôleur	200 €
DEDIEU Monique	Agent C	200 €
MATTI Cynthia	Agent C	200 €
SALVAN Stéphane	Agent C	200 €
TSEGUE Patrice	Contrôleur	10 000 €
CHENU Manuel	Contrôleur	10 000 €
VARIN Christian	Contrôleur	10 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les bordereaux de situation fiscale ;

aux agents désignés ci-après :

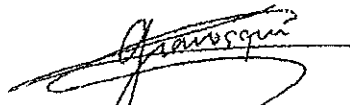
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses
CALVET Brigitte	Contrôleur principal	10 000€
ABRAHAMI Jean Pierre	Contrôleur	10 000€
RODRIGO Francine	Contrôleur	10 000€

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de PARIS 20ème PERE LACHAISE, SIP de PARIS 20ème CHARONNE, SIP de PARIS 20ème SAINT FARGEAU.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS

A Paris, le 1er septembre 2014
Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers de PARIS 20ème PERE LACHAISE



Olivier Grivosqui



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014321-0002

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 17 Novembre 2014

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Sébastien DALL'AGNESE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le **17 NOV. 2014**

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

AVENANT n°7-2014

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret N° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

ARRETE



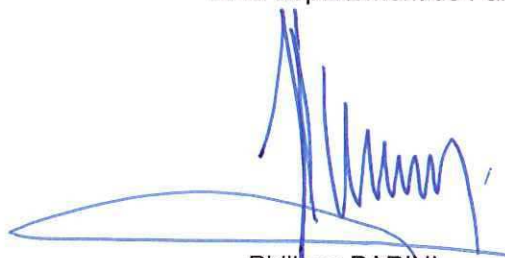
PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

DÉLÉGATIONS SPECIALES

POLE GESTION PUBLIQUE SECTEUR PUBLIC LOCAL	
DIVISION ANIMATION DU RESEAU, MODERNISATION ET FISCALITE DIRECTE LOCALE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
M. Sébastien DALL'AGNESE Inspecteur des Finances Publiques Responsable du Service Contrôle Gestions locales	Signer pour son service : <ul style="list-style-type: none">▪ les bordereaux d'envoi,▪ les accusés de réception de dépôts de courriers,▪ les bordereaux d'observations, les bordereaux de transmission des procès à la Cour des comptes et à la Chambre régionale des comptes.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et prendra effet au 13 novembre 2014.

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France
et du département de Paris,



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014321-0004

signé par
Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Ile de France

le 17 Novembre 2014

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile- de- France en matière d'ordonnancement secondaire.



PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

ARRETE

**portant subdélégation de signature de Madame Marion ZALAY,
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2012 nommant Madame Marion ZALAY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, à compter du 15 décembre 2012,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013004-0008 du 4 janvier 2013 modifié portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRETE :

Article 1^{er} : dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Marie-Christine de GUENIN, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe ;
- Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Monsieur Sébastien FAUGERE, attaché d'administration principal, secrétaire général ;
- Monsieur Eric DIEUPART-RUEL, attaché d'administration, secrétaire général adjoint ;
- Madame Anne DURIEUX, attachée principale d'administration, responsable de la comptabilité ;
- Madame Catherine PERICAUD, adjointe administrative principale de 1^e classe ;

à l'effet de signer, dans les limites de leurs compétences et attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, en matière d'ordonnancement secondaire en ce qui concerne les programmes suivants :

- **Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires (n°154),**
- **Forêt (n°149),**
- **Enseignement technique agricole (n°143),**
- **Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (n°206),**
- **Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (n°215),**

ainsi que, dans la limite de leurs attributions et des plafonds des dépenses qui auront été notifiés par le préfet de région, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'état dans le cadre des programmes suivants :

- **Entretien des bâtiments de l'Etat (n°309)**
- **Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (n°333)**
- **Contribution aux dépenses immobilières (n°723)**

Article 2 : Les agents habilités au sein des services à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

Article 3 : L'arrêté n°2014248-0003 du 5 septembre 2014 est abrogé.

Article 4 : Une ampliation de cet arrêté sera adressée au préfet de la région Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général aux affaires régionales.

Article 5 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le 17 NOV. 2014

**La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**


Marion ZALAY

ANNEXE

Liste des agents habilités à constater le service fait
et vérifier la conformité avec les pièces justificatives

DRIAAF site de Cachan

Secrétariat général

Frédérique RENARD, responsable logistique

Marc LOEWENHAUPT, responsable de la mission des systèmes d'information

Nathalie NICOL, déléguée régionale formation continue

Evelyne MAZZOLENI, responsable CEPEC

Eric DIEUPART-RUEL, secrétaire général adjoint

Service régional de la formation et du développement (SRFD)

Catherine RACE, chef du service

Jean-Charles COTHENET, adjoint au chef de service

Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT)

Pierre-Emmanuel SAVATTE, chef du service

Elvira MELIN, adjointe au chef du service

Service régional d'informations statistiques et économiques (SRISE)

Sylvie de SMEDT, chef du service

Christine CHEVEAU, adjointe au chef de service

Service régional de l'économie agricole (SREA)

Juliette FAIVRE, chef du service

Vincent BOULESTEIX, adjoint au chef de service

Service régional de l'Alimentation (SRAL)

Yves DOUZAL, chef du service régional

Laure ALNOT, adjointe au chef de service

Mission d'appui aux personnels et aux structures

Bernard GUEGUEN, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures

Yves ROYER, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures

Yves CONFESSON, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures

Inspecteurs santé et de sécurité du travail

Pierre CLAVEL, inspecteur santé et sécurité du travail

Patricia LALLEMENT, inspecteur santé et sécurité du travail

Assistant de service social

Sabrina Saidj, assistante sociale

DRIAAF site de Roissy

SRAL/SIVEP

Thierry BADIN DE-MONTJOYE, chef du poste frontalier

Julien GOZARD, adjoint au chef de poste, responsable PEC

Pauline CAZABAN, adjointe au chef de poste, responsable PIF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2014318-0004

signé par
Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris

le 14 Novembre 2014

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction des services administratifs du SGAR
Bureau des affaires générales

Arrêté portant délégation de signature à
Monsieur Philippe LEGUE, directeur
interrégional des douanes de Roissy- en-
France, en matière d'ordonnancement
secondaire



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS
Bureau des affaires générales

ARRÊTÉ
portant délégation de signature à Monsieur Philippe LEGUE,
directeur interrégional des douanes de Roissy-en-France,
en matière d'ordonnancement secondaire

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU** le code des marchés publics,
- VU** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU** le décret n° 82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux,
- VU** le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale,
- VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

.../...

- VU** l'arrêté du 26 septembre 2014 portant nomination, à compter du 1^{er} octobre 2014, de Monsieur Philippe LEGUE, en qualité de directeur interrégional des douanes de Roissy-en-France,
- VU** la circulaire du 4 décembre 2013 portant désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe LEGUE, directeur interrégional des douanes de Roissy-en-France à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui lui auront été notifiés par le préfet de la région d'Île-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre du programme suivant :

- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 309).

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe LEGUE, directeur interrégional des douanes de Roissy-en-France, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre du programme visé à l'article 1^{er}, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

Article 3

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional,

Article 4

Monsieur Philippe LEGUE peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

.../...

Article 5

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur interrégional des douanes de Roissy-en-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **14 NOV. 2014**

Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris


Jean DAUBIGNY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

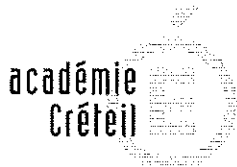
Arrêté n ° 2014321-0005

**signé par
Recteur de l'académie de Créteil**

le 17 Novembre 2014

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 17 novembre 2014 portant
délégation de signature à Monsieur Anthony
ERNEWEIN, chef de la division des
personnels enseignants du rectorat de Créteil



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Arrêté du 17 novembre 2014, portant délégation de signature
à Monsieur Anthony ERNEWEIN, chef de la division des personnels enseignants
du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU l'arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 15 octobre 1986 modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels relevant de la direction des personnels enseignants des lycées et des collèges, ensemble les statuts applicables à ces personnels ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2014134-0002 du 14 mai 2014 portant délégation de signature en matière administrative et n°2014134-0003 du 14 mai 2014 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 12 février 2013 portant nomination et détachement de monsieur Anthony ERNEWEIN dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) pour exercer les fonctions de chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 23 octobre 2009 nommant madame Aurore THILL, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 novembre 1998 nommant monsieur Bernard DOUMENQ, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 21 octobre 2008 nommant monsieur Vincent ALBAUD, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1er septembre 2010 nommant monsieur Denis ALTHAPARRO, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 1er septembre 2011 nommant madame Régina WAILLY, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2011 nommant madame Anouk JACOB-KHARAT, ADAENES, au rectorat de Créteil ;

- VU l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Cécile CAPIA-CAMBOUNET, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 2 mai 2013 nommant madame Sylvie MAINEMER, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 18 juillet 2013 nommant monsieur Emmanuel CARRINCAZEAX, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 27 août 1990 nommant madame Michèle MERCIER, SAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrête rectoral en date du 10 juin 2004 nommant madame Béatrice SMAILI, SAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 17 juillet 2007, nommant madame Isabelle DENTIN, SAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 31 janvier 2011 nommant madame Lydia FONTE, SAENES au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2011 nommant madame Valérie MATOULET-CAMMAS, SAENES au rectorat de Créteil à compter du 25 août 2011 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Anthony ERNEWEIN, chef de la division des personnels enseignants, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

les arrêtés portant recrutement des auxiliaires et contractuels ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel (dont les cessations progressives d'activité), les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les arrêtés accordant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la direction des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions relatives au droit individuel de formation ;

les décisions portant cessation définitive de fonctions, admission à la retraite, constatation des démissions ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;

les documents et courriers concernant la paye.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Anthony ERNEWEIN, délégation de signature est donnée à :

- Madame Aurore THILL, adjointe au chef de division,
- et Monsieur Vincent ALBAUD, adjoint au chef de division et chef de service,

- Mesdames Cécile CAPIA-CAMBOUNET, Anouk JACOB-KHARAT, Sylvie MAINEMER, Valérie MATOULET-CAMMAS et Régina WAILLY,
- et messieurs Denis ALTHAPARRO et Emmanuel CARRINCAZEUX chefs de service,

- Mesdames Lucette DENTIN, Michèle MERCIER et Béatrice SMAILLI,
- et Monsieur Bernard DOUMENQ, chargés de mission,

- et à Madame Lydia FONTE, adjointe au chef de service de la D.P.E. 2

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous actes relatifs à la gestion courante des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 8 septembre 2014.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 17 novembre 2014

La rectrice de l'académie de Créteil


Béatrice GILLE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014174-0005

**signé par
Autres signataires**

le 23 Juin 2014

Service interacadémique examens et concours - Académies de Créteil- Paris- Versailles

ARRETE n °2014-001- ORD portant
délégation de la signature du Directeur du
Service Inter académique des Examens et
Concours des académies de Paris, Créteil et
Versailles (SIEC) en matière
d'ordonnancement.

ARRETE n°2014-001-ORD
portant délégation de la signature du Directeur
du Service Inter académique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière
d'ordonnancement.

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222-31, D.222-32 et D.222-33 ;

VU le code des Marchés publics ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté ministériel du 12 janvier 2011, nommant Monsieur Rodolphe DELMET, secrétaire général du Service Inter académique des Examens et concours de Paris, Créteil et de Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 8 mars 2013 portant nomination de Monsieur Vincent GOUDET directeur du Service inter académique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté n° 2013144-0001 du 24 mai 2013 portant délégation de signature à monsieur Vincent GOUDET, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté n° 2013197-0004 du 16 juillet 2013 portant délégation de la signature du directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Creteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement.

ARRETE :

Article 1:

Dans la cadre de la délégation de signature CHORUS accordée au titre des programmes 214, 150 et 309, délégation est accordée aux agents du département financier dans les conditions définies ci-après :

- **Madame Mélanie SOMKONG-QUILLARD**, adjointe au chef du Département Financier, responsable du budget opérationnel de programme (BOP), responsable de l'unité opérationnelle (UO), responsable des engagements juridiques et des demandes de paiement, responsable des recettes.

Article 2:

L'article 2 de l'arrêté n° 2013197-0004 du 24 mai 2013 est modifié comme suit :


- les mots « **Madame Aurélie VERDIER** » sont remplacés par les mots « **Madame Sarah DOS REIS** » ;

Article 3 :

Le directeur et le secrétaire général du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil, le 23 juin 2014

Pour le préfet de la région Île-de-France,
et par délégation,



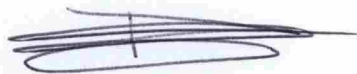
Vincent GOUDET
Directeur du SIEC

Liste des signatures des personnes ayant reçu délégation

- **Madame Mélanie SOMKONG-QUILLARD**, adjointe au chef du Département Financier ;



- **Madame Sarah SOS REIS**, gestionnaire du pôle « achats public » ;





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014241-0018

**signé par
Autres signataires**

le 29 Août 2014

Service interacadémique examens et concours - Académies de Créteil- Paris- Versailles

ARRETE n °2014-002 ADM portant
délégation de la signature administrative du
Directeur du Service Interacadémique des
Examens et Concours des académies de Paris,
Créteil et Versailles (SIEC)

ARRETE n°2014-002 ADM
portant délégation de la signature administrative du Directeur
du Service Interacadémique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222-31, D.222-32 et D.222-33 ;

VU l'arrêté ministériel du 12 janvier 2011, nommant Monsieur Rodolphe DELMET, secrétaire général du Service Interacadémique des Examens et concours de Paris, Créteil et de Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 8 mars 2013 portant nomination de Monsieur Vincent GOUDET directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté n°2013197-0003 du 16 juillet 2013 portant délégation de la signature administrative du directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC).

ARRETE :

Article 1 :

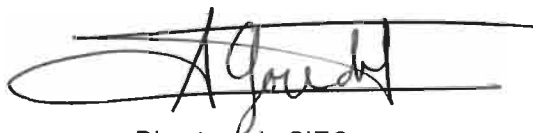
L'article 1 de l'arrêté n° 2013197-0003 du 16 juillet 2013 est modifié comme suit : les mots « **Monsieur Florent NEZONDET** » sont remplacés par les mots « **Monsieur Hailton PACHECO** »

Article 2:

Le secrétaire général du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France

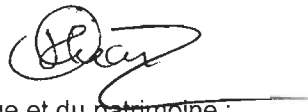
Fait à Arcueil, le 29 août 2014.

Vincent GOUDET



Directeur du SIEC

Signature de la personne ayant reçu délégation de la signature administrative :



Monsieur Hailton PACHECO, chef du bureau de la logistique et du patrimoine ;



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014258-0022

**signé par
Autres signataires**

le 15 Septembre 2014

Service interacadémique examens et concours - Académies de Créteil- Paris- Versailles

ARRETE n °2014-002- ORD portant
délégation de la signature du Directeur du
Service Inter académique des Examens et
Concours des académies de Paris, Créteil et
Versailles (SIEC) en matière
d'ordonnancement

ARRETE n°2014-002-ORD
portant délégation de la signature du Directeur
du Service Inter académique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) en matière
d'ordonnancement.

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222-31, D.222-32 et D.222-33 ;

VU le code des Marchés publics ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté ministériel du 12 janvier 2011, nommant Monsieur Rodolphe DELMET, secrétaire général du Service Inter académique des Examens et concours de Paris, Créteil et de Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 8 mars 2013 portant nomination de Monsieur Vincent GOUDET directeur du Service inter académique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté n° 2013144-0001 du 24 mai 2013 portant délégation de signature à monsieur Vincent GOUDET, directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Créteil, Paris et Versailles en matière d'ordonnancement secondaire ; ●

VU l'arrêté n° 2013197-0004 du 16 juillet 2013 portant délégation de la signature du directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Creteil et Versailles (SIEC) en matière d'ordonnancement.

ARRETE :

Article 1:

Dans la cadre de la délégation de signature CHORUS accordée au titre des programmes 214, 150 et 309, délégation est accordée aux agents du département financier dans les conditions définies ci-après :

- **Madame Andrea DELPORTE**, gestionnaire du pôle hors titre-2, certificateur du service fait, gestionnaire des demandes de paiement régisseur de recettes suppléante, responsable des recettes et gestionnaire de la liquidation des recettes.
- **Madame Hafida ARIBI**, gestionnaire du pôle « achats public », responsable des achats, des engagements juridiques de l'immobilisation des actifs et de la mise en service des immobilisations, acheteur ;
- **Madame Sarah DOS REIS**, gestionnaire du pôle « achats public », responsable des achats, des engagements juridiques de l'immobilisation des actifs et de la mise en service des immobilisations, acheteur ;

Article 3 :

Le directeur et le secrétaire général du Service Inter académique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil, le 15 septembre 2014

Pour le préfet de la région Île-de-France,
et par délégation,



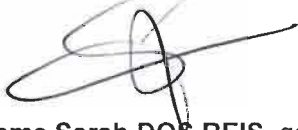
Vincent GOUDET
Directeur du SIEC

Liste des signatures des personnes ayant reçu délégation

- Madame Andrea DELPORTE, gestionnaire du pôle « hors titre 2 » ;



- Madame Hafida ARIBI, gestionnaire du pôle « achats public » ;



- Madame Sarah DOS REIS, gestionnaire du pôle « achats public » ;

